



AIDE AUX DEVOIRS

Fiche d'inscription pour l'année scolaire 2025-26

Pour demander l'inscription de votre enfant, merci de retourner ce dossier complété, avec le coupon du **règlement intérieur signé** ci-joint, ainsi qu'une **attestation de quotient familial**. Vous pouvez nous retourner les inscriptions soit en **mairie**, soit par **mail** à : **animateurs@lameziere.fr**, ou **auprès de l'enseignant de votre enfant**. Ce sont les seules possibilités de nous transmettre les dossiers pour le moment ! (Nous n'avons pas de boîte aux lettres, et l'association "Accueil & Loisirs" est un autre espace d'accueil qui n'est pas géré par le service enfance-jeunesse. **Merci de ne pas leur transmettre de dossiers d'inscriptions pour l'Aide aux Devoirs**)

Les inscriptions arrivant avant le **Mardi 9 septembre** seront prioritaires, et une réponse sera apportée à ces familles au plus tard le 12 septembre. Les inscriptions réceptionnées après le 9 Septembre seront prises en compte dans la mesure du possible, **en fonction des places restantes**. Le service prendra contact avec les familles concernées pour en échanger. L'aide aux devoirs débutera à partir du Lundi 15 Septembre.

Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants, merci de remplir une feuille par enfant. Chaque enfant peut bénéficier de **1 ou 2 soirs par semaine maximum**. Si l'inscription n'est pas possible au(x) jour(s) demandé(s), nous prendrons contact avec vous par téléphone. ***L'aide aux devoirs ne sera pas en mesure d'être assurée si moins de trois enfants sont inscrits sur un soir choisi.***

Voici le numéro où nous joindre en cas de besoin : **07 64 49 37 99**

Merci de votre compréhension,

Le service Enfance-Jeunesse de la mairie de La Mézière



Infos Parents :

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Contact téléphone : Mail :

Infos enfant :

Nom : Prénom :

Ecole : Classe : Enseignant :

Informations utiles concernant l'enfant :

.....
.....
.....

Jour(s) souhaité(s) – 2 maximum : ☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Prise en charge à l'issue de l'aide aux devoirs : ☐ parent ☐ Rentre seul ☐ centre de loisirs* ☐ personne(s) autorisée(s) à récupérer votre enfant (merci de préciser les Noms et Prénoms) :

..... lien :

contact téléphone : La personne devra se présenter avec sa carte d'identité.

**Un agent du service y accompagne les enfants à 17h30, mais vous devez vous assurer que votre enfant est bien inscrit auprès de l'association Accueil & Loisirs.*

Date : Signature :



REGLEMENT INTERIEUR des ateliers d'aide aux devoirs et d'anglais (à conserver)

1. Objet :

Les ateliers d'aide aux devoirs ne sont pas une garderie. Ils ont vocation de permettre au plus grand nombre d'enfants, et notamment ceux qui sont confrontés à des difficultés dans leurs apprentissages, qu'elles soient passagères ou installées, de trouver un espace et du matériel adapté ainsi que des personnes disponibles pour les aider à traverser le plus sereinement possible leur scolarité, en soutien et en collaboration avec leur famille. **En aucun cas l'encadrant ne remplace l'enseignant ou le parent et les temps d'ateliers étant courts, il est possible que le travail ne soit pas terminé, ou que certaines notions nécessitent d'être approfondies.** Les parents sont responsables et garants du suivi des apprentissages de leurs enfants.

2. Fonctionnement :

Les ateliers d'aide aux devoirs accueillent des élèves du CE1 à la 3^{ème}. Ils se déroulent :

- Pour les élémentaires, dans l'école Pierre Jakèz Hélias, de 16h30 à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires. *Les enfants non autorisés à rentrer seuls et dont les parents ne sont pas présents à 17h30 seront accompagnés au centre de loisirs (Astro'mômes), géré par l'association Accueil & Loisirs. Les parents doivent s'assurer que le dossier d'inscription de leur enfant est bien à jour auprès de l'association.*
- Pour les collégiens salle Abraracourcix de 17h30 à 18h30, les lundis et jeudis : toutes matières, et les mardis et vendredis : ateliers d'anglais. *Les arrivées sont acceptées jusqu'à 17h45 au plus tard. Tous les collégiens sont autorisés à rentrer seuls après l'atelier, sauf demande expresse des parents, qui s'engagent à être présents à 18h30.*

Les ateliers sont assurés par 3 agents municipaux, dont un référent, ainsi que par une équipe de bénévoles. Afin de permettre l'accompagnement des enfants dans les meilleures conditions, de petits groupes sont constitués (environ 1 encadrant pour 4 à 5 élèves).

3. Inscriptions :

Les inscriptions ont lieu tous les ans à la rentrée de septembre, auprès du service enfance-jeunesse de la mairie, et sont valables pour l'année scolaire. Toutefois, à chaque trimestre, il sera envisageable de revoir la composition des groupes et d'examiner de nouvelles inscriptions. Les dossiers d'inscriptions sont distribués dans les cahiers des enfants de l'école Pierre Jakèz Hélias, et disponibles sur le site internet de la mairie ou par mail : animateurs@lameziere.fr

Les demandes d'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Le nombre d'enfants accueillis étant limité en fonction du nombre d'encadrants disponibles, **chaque demande d'inscription ne vaut pas acceptation.** La priorisation se fera en lien avec l'école et les familles.

Chaque inscrit peut être accueilli 1 ou 2 soirs/semaine (sauf anglais : un seul soir possible).

L'aide aux devoirs ne fonctionnera pas les soirs où moins de trois enfants sont inscrits.

4. Droits et devoirs des participants :

Les enfants et adolescents accueillis s'engagent à :

- Travailler silencieusement en évitant tout déplacement inutile afin de respecter les autres enfants et adultes travaillant dans la même pièce.
- Être assidu
- Apporter le cahier d'aide aux devoirs fourni lors de la première séance. Il s'engage à respecter le matériel et le mobilier mis à disposition dans la salle d'aide aux devoirs. Chacun doit aider les encadrants à ranger la salle en fin de séance.

Les enfants et adolescents accueillis peuvent :

- Se tromper, ne pas comprendre, recommencer, hésiter, ...
- Prévoir une collation (fournie par la famille), 15 minutes y sont dédiées en début de séance.
- Quand l'encadrant l'y autorise (travail terminé), prendre un temps calme jusqu'à la fin de la séance : lire un livre de la maison ou disponible dans la salle, dessiner, faire un jeu de société en autonomie, se reposer, ...

Les familles s'engagent à :

- Rendre tous les documents nécessaires à l'inscription dans les délais prévus en début d'année (fiche d'inscription, coupon du règlement intérieur et attestation de quotient familial).
- Prévenir en cas d'absence de leur enfant par sms au 07 64 49 37 99.
- Transmettre au référent toute information utile pour accompagner au mieux l'enfant accueilli (difficultés, troubles dys, port de lunettes, suivi AESH, ...)
- Assurer un suivi du travail de leur enfant en complément de l'aide aux devoirs

Les familles peuvent :

- Solliciter un rdv avec le référent pour échanger sur la situation de leur enfant
- Communiquer au référent des outils ou des astuces qui peuvent aider les encadrants à mieux accueillir leur enfant (matériel, méthode, ...)

Les encadrants s'engagent à :

- Accueillir les enfants dans des conditions matérielles et humaines propices aux apprentissages (bienveillance, écoute active envers les enfants, patience, calme dans la salle, matériel en bon état et en quantité suffisante, mobilier adapté, ...)
- Informer les familles, par l'intermédiaire du référent, de toute difficulté constatée auprès d'un enfant, qu'elle soit liée aux apprentissages ou au comportement de l'enfant, afin de trouver des solutions adaptées en concertation avec les parents. Cela peut se faire par téléphone, mail, ou par le cahier d'aide aux devoirs fourni par le service en début d'année.
- Prévenir les familles, par l'intermédiaire du référent, lorsqu'un enfant a de la fièvre, ou tout autre signe d'une maladie ou d'un inconfort.

Les encadrants peuvent :

- Écouter, expliquer, ré-expliquer,
- Décider de changer d'exercice si un enfant n'est pas en capacité à l'instant T de comprendre ou assimiler un sujet, une notion (fatigue, manque de concentration, lacunes sur des connaissances, ...)

Les responsables et les élus de la mairie se réservent le droit d'attribuer des avertissements, dont les parents seront informés par tout moyen disponible, suivis si nécessaire de sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi temporaire ou définitif si un enfant ou un adolescent est trop souvent absent (absences non justifiées), en retard ou si par son comportement il ne respecte pas l'équipe encadrante, les autres enfants présents ou le matériel.

5. Tarifs et paiement :

La gratuité est appliquée pour le 3^{ème} enfant de la famille, dès le premier soir d'atelier.

Le paiement s'effectue **au trimestre**, une facture est envoyée à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription par le service comptabilité de la mairie. Le tarif est appliqué par tranches en fonction du quotient familial des familles. Les parents doivent fournir au moment de l'inscription (et en cas de changement dans l'année) une attestation de quotient familial (QF), sinon, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Aucun effet rétroactif n'est possible en cas de transmission tardive de l'attestation de QF.

Coupon attestant la lecture du règlement intérieur
à transmettre en même temps que le dossier d'inscription

Je soussigné(e).....

parent de

certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter et le faire
respecter par mon enfant.

Fait à :..... Le :.....

Signature des parents :

Signature de l'enfant ou des enfants :

Tarifs Aide Aux Devoirs proposée par le service enfance-jeunesse :

Vote au Conseil Municipal du 30 aout 2023 – délibération 2023-084.

TARIF PAR TRIMESTRE PAR ENFANT					
	Macériens			Hors commune	
	QF < 850€	QF entre 851 et 1500€	QF > 1501€	QF < 850€	QF entre 851 et 1500€ QF > 1501€
1 soir / sem	12.5 €	16€	20€	19€	24€ 30€
2 soirs / sem	25€	32€	40€	38€	48€ 60€
Soir supp	7€	8€	10€	9€	12€ 15€
GRATUIT A PARTIR DU 3 ^{ème} ENFANT DE LA FAMILLE, dès le 1 ^{er} soir d'AAD					

Les ateliers de soutien d'anglais proposés les mardis et vendredi soirs de 17h30 à 18h30 pour les collégiens appliquent également ces tarifs. Les collégiens inscrits à l'aide aux devoirs et au soutien d'anglais se voient appliquer les tarifs « soirs supplémentaires ».